



BNP PARIBAS

Attac France

Monsieur Dominique PLIHON

Porte-parole

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS

Paris, le 25 mars 2014

Monsieur le Porte-parole,

Vous nous avez adressé le 17 janvier dernier une lettre dans laquelle vous nous reprochez notre présence dans les paradis fiscaux.

Il convient tout d'abord de rappeler que les implantations du Groupe BNP Paribas ne sont pas guidées par la fiscalité mais par la volonté de servir ses clients partout dans le monde. Le classement établi par le CCFD menant au recensement de 360 filiales dans les « paradis fiscaux » - dont la Belgique et beaucoup d'autres pays européens - pour BNP Paribas est ainsi largement discutable, très excessif et fondé en outre sur des chiffres qui ne sont plus à jour. La liste des entités du périmètre de consolidation comptable du Groupe est publiée chaque année dans le Document de Référence disponible mi-mars. Vous y trouverez le nombre de nos filiales et succursales dans les pays concernés.

Vous nous reprochez d'organiser l'évasion fiscale de nos clients. En tant que grande banque internationale, BNP Paribas dispose d'un vaste dispositif de lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux. Rappelons également que BNP Paribas n'exerce plus aucune activité de gestion de patrimoine dans les pays figurant sur la liste des territoires non coopératifs.

Concernant enfin les îles Caïmans, il est exact que le Groupe y dispose de 12 filiales. Elles se consacrent à deux activités principales, la gestion de la liquidité du Groupe et l'administration d'actifs pour le compte de clients, entreprises et particuliers. Les îles Caïmans ne figurent pas sur la liste des territoires non coopératifs, et nous aurions donc toute légitimité pour y poursuivre nos activités.

Toutefois les îles Caïmans méritent sans doute le terme de « paradis fiscal ». En effet, ce territoire propose aux personnes physiques résidentes et non-résidentes un impôt zéro : pas d'impôts directs sur les revenus, sur les plus-values ni sur le capital. Ces îles sont la cinquième place mondiale de gestion de fonds spéculatifs et accueillent plus de 70% des fonds ultra-s spéculatifs internationaux.



Dans une période de crise où la population française est amenée à consentir des efforts importants pour rétablir la compétitivité du pays, notre souci de responsabilité sociale nous amène à reconsidérer notre politique d'implantation internationale. Nous avons donc décidé d'engager un programme de fermeture de ces filiales à l'horizon 2018 et de réexaminer l'ensemble de nos implantations dans les places offshore à fiscalité réduite.

Nous risquons de perdre des clients qui souhaiteront continuer à localiser leurs activités aux îles Caïmans. Nous pensons cependant que notre démarche sera suivie par les autres établissements français et européens puis plus largement, et qu'elle servira à raffermir le lien de confiance qui existe entre le public et le système bancaire, indispensable au financement de l'économie et au développement de l'emploi.

Nous espérons que les éléments apportés sauront répondre à vos attentes et vous prions, Monsieur le Porte-parole, de recevoir l'expression de notre parfaite considération.

Jean Clamon
Délégué Général

François Villeroy de Galhau
Directeur Général délégué, en charge des
Marchés domestiques et de la RSE